

Conseil d'administration du jeudi 16 octobre 2025
Compte-rendu (projet)

Vérification du quorum.

M le Principal fait l'appel des membres du conseil d'administration et constate qu'avec 15 présents, le quorum est atteint. (cf. la liste d'émargement)

Ordre du jour du conseil d'administration.

M le Principal rappelle l'ordre du jour du présent conseil d'administration :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Installation du conseil d'administration ;
3. Approbation du précédent compte rendu C.A. du 17/06/2025 (Pièce jointe)
4. Adoption du règlement intérieur du CA (Pièce jointe) ;
5. Création de la commission permanente ;
6. Composition des différentes instances (Pièce jointe) ;
La commission permanente ; Le conseil de discipline ; La commission hygiène et sécurité ; La commission d'ouverture des plis ; Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement ; Le conseil de la vie collégienne (CVC) ; La commission des fonds sociaux ; La commission éducative ; Le conseil pédagogique ;
7. Rapport annuel de fonctionnement du collège par le Chef d'établissement (Pièce jointe)
8. Bilan de rentrée
9. Point intendance
 - DBM pour vote, (Pièce jointe)
 - DBM pour information, (Pièce jointe)
 - Charte des sorties et voyages (Pièce jointe)
 - Voyages 2025-2026 (Pièce jointe)
10. Condition d'attribution des fonds sociaux
11. Autorisation de recrutement des personnels de droit privé
12. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des contrats et marchés.
13. Autorisation d'ester en justice
14. Convention avec le club de tennis de Saint-Mard (Pièce jointe)
15. Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance.

M le Principal demande qui se porte volontaire pour rédiger le compte-rendu. MME HOAREAU est désignée secrétaire de séance.

2- Installation du conseil d'administration.

M le Principal présente les résultats des élections pour désigner les représentants au conseil d'administration du collège Georges Brassens de Saint-Mard :

- Collège des personnels d'enseignement et d'éducation

Inscrits : 46 Votants : 33 Blancs/Nuls : 1 Exprimés : 32 Participation : 71,74 %

La liste présentée a obtenu 32 voix. Sont élus :

Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
MOREAU	Christophe	KWIATKOWSKI	Sandrine
GIROUD GARAPON	Cécile	LALLET	Catherine
HARDY	Sophie	---	---
SUARD	Julie	---	---
ANTONIAK	Romain	---	---
KWIATKOWSKI	Julien	---	---

- Collège des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé

Inscrits : 15 Votants : 10 Blancs/Nuls : 1 Exprimés : 9 Participation : 66,67 %

La liste présentée a obtenu 9 voix. Sont élus :

Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
HOAREAU	Dorothée	---	---
DENYS	Isabelle	---	---

18h11 : Arrivée de MME GLOMBARD, portant le nombre de membres présents à 16.

- Collège des parents d'élèves

Inscrits : 890 Votants : 135 Blancs/Nuls : 16 Exprimés : 119 Participation : 15,17 %

La liste présentée a obtenu voix. Sont élus :

Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
BENALLAL	Myriam	ACIKGOZLU	Hélène
DECOUDUN	Elise	BENYKHLEF	Ouahiba
GLOMBARD	Stéphanie	HENRY	Jonathan
LE QUERE	François	MINSONGO MINGEMBO	Véronique
MATHIEU	Cindy	SEMEDO	Véronique
SANTOS	Lydia	SOUSA	Sandrine

- Collège des élèves

Inscrits : 38 Votants : 22 (57,89 %) Exprimés : 18 (46,37 %)

Les élèves élus sont :

Titulaires			Suppléants		
Nom	Prénom	Classe	Nom	Prénom	Classe
SCHMITT	Nessma	3D	HACHEMI	Mélina	4B
PEREIRA	Sofia	3E	CEBALLOS	Feryel	5A

M le Principal déclare le conseil d'administration installé.

3- Approbation du précédent compte rendu C.A. du 17/06/2025

M le Principal demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier conseil d'administration en date du 17/06/2025.

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter le compte-rendu du CA du 17/06/2025.

4- Adoption du règlement intérieur du CA.

Le projet de règlement intérieur du conseil d'administration a été transmis avec la convocation aux membres du CA. M le Principal demande si ce règlement intérieur apporte des remarques.

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter le règlement intérieur du CA pour l'année 2025-2026.

5- Création de la commission permanente.

En vertu de l'article R421-22 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit se prononcer, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide, de lui déléguer.

Il est proposé de ne pas créer la commission permanente. Le recours à des groupes de travail sera privilégié si les sujets le nécessitent.

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions ne pas créer la commission permanente pour l'année 2025-2026.

6- Composition des différentes instances ;

Il est précisé en préambule de ce point que, pour toutes les instances dont la composition suit, les suppléants peuvent remplacer n'importe lequel des titulaires de la même catégorie.

- **Le conseil de discipline :**

Membres et incompatibilités ponctuelles : articles R511-20 à R511-22 et article D511-34 du code de l'éducation.

	Qualité	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	Principal	FOURMY REUX Philippe	
	Principale adjointe	DEVULDER Delphine	
	Secrétaire général	DUJARDIN-RIQUIER Damien	
	CPE	CLUZEAU Elodie	
Membres élus par le CA	Personnel enseignant	MOREAU Christophe	LALLET Catherine
	Personnel enseignant	ANTONIAK Romain	KWIATKOWSKI Sandrine
	Personnel enseignant	GIROUD GARAPON Cécile	KWIATKOWSKI Julien
	Personnel enseignant	HARDY Sophie	---
	Personnel ATOSS	HOAREAU Dorothée	DENYS Isabelle
	Parent d'élèves	BENYKHLEF Ouahiba	HENRY Jonathan
	Parent d'élèves	LE QUERE François	SANTOS Lydia
	Parent d'élèves	SOUSA Sandrine	SEMEDO Véronique

	Elève	SCHMITT Nessma	HACHEMI Mélina
	Elève	PEREIRA Sofia	CEBALLOS Feryel

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter la composition du conseil de discipline de l'année 2025-2026.

- **La commission hygiène et sécurité :**

Cette commission est facultative pour notre catégorie d'établissement.

	Qualité	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	Principal	FOURMY REUX Philippe	
	Secrétaire général	DUJARDIN-RIQUIER Damien	
	CPE	CLUZEAU Elodie	
Membres élus par le CA	Personnel enseignant	KWIATKOWSKI Julien	MOREAU Christophe
	Personnel enseignant	LALLET Catherine	---
	Personnel ATOSS	HOAREAU Dorothée	DENYS Isabelle
	Parent d'élèves	SOUSA Sandrine	SEMEDO Véronique
	Parent d'élèves	MATHIEU Cindy	SANTOS Lydia
	Elève	CEBALLOS Feryel	PEREIRA Sofia
	Elève	HACHEMI Mélina	SCHMITT Nessma

Peuvent également siéger à titre consultatif, la Principale adjointe, le médecin scolaire, le médecin de prévention et l'infirmière.

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter la composition de la commission hygiène et sécurité de l'année 2025-2026.

- **La commission d'ouverture des plis :**

Le montant des marchés publics passés par le collège ne rend pas indispensable la création d'une telle commission, mais cela peut être utile de croiser les regards notamment quand on reçoit des offres pour les voyages scolaires.

Qualité	Nom	Prénom
Principal	FOURMY REUX Philippe	
Secrétaire général	DUJARDIN-RIQUIER Damien	
Personnel enseignant	KWIATKOWSKI Julien	MOREAU Christophe
Parent d'élèves	BENALLAL Myriam	SEMEDO Véronique

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter la composition de la commission d'ouverture des plis de l'année 2025-2026.

- **La commission des fonds sociaux :**

La commission des fonds sociaux est composée de Monsieur FOURMY REUX Philippe en sa qualité de Principal, de Monsieur DUJARDIN-RIQUIER Damien en tant que Secrétaire général et de Madame ROYAN Cinthya, Assistante sociale

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter la composition de la commission des fonds sociaux de l'année 2025-2026.

- **Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) ;**

	Qualité	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	Principal	FOURMY REUX Philippe	
Membres élus par le CA	Principale adjointe	DEVULDER Delphine	
	Secrétaire général	DUJARDIN-RIQUIER Damien	
	CPE	CLUZEAU Elodie	
Membres élus par le CA	Conseil départemental		
	Personnalité qualifiée	---	---
	Personnel enseignant	KWIATKOWSKI Sandrine	---
	Personnel enseignant	GIROUD GARAPON Cécile	---
	Personnel ATOSS	DENYS Isabelle	HOAREAU Dorothée
	Parent d'élèves	MATHIEU Cindy	HENRY Jonathan
	Parent d'élèves	MINSOGO-MINGEMBO Véronique	SEMEDO Véronique
	Elève	CEBALLOS Feryel	PEREIRA Sofia
	Elève	HACHEMI Mélina	SCHMITT Nessma
	Infirmière	DURIEUX Catherine	
	Assistante sociale	ROYAN Cinthya	

Ce comité peut se voir compléter ponctuellement par toute personne dont la consultation serait jugée utile.

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter la composition du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement de l'année 2025-2026.

- **La commission éducative ;**

	Qualité	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	Principal	FOURMY REUX Philippe	
Membres élus par le CA	Principale adjointe	DEVULDER Delphine	
	CPE	CLUZEAU Elodie	
Membres élus par le CA	Personnel enseignant	MOREAU Christophe	SUARD Julie
	Personnel enseignant	ANTONIAK Romain	---
	Personnel ATOSS	HOAREAU Dorothée	DENYS Isabelle
	Parent d'élèves	BENALLAL Myriam	SANTOS Lydia
	Parent d'élèves	GLOMBARD Stéphanie	SEMEDO Véronique
	Elève	SCHMITT Nessma	HACHEMI Mélina

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter la composition de la commission éducative de l'année 2025-2026.

▪ **Le conseil de la vie collégienne (CVC) :**

Qualité	Titulaires	Suppléants
Principal	FOURMY REUX Philippe	
Principale adjointe	DEVULDER Delphine	
CPE	CLUZEAU Elodie	
Personnel enseignant	KWIATKOWSKI Sandrine	SUARD Julie
Personnel enseignant	HARDY Sophie	LESI Katya
Personnel ATOSS	DENYS Isabelle	HOAREAU Dorothée
Parent d'élèves	MINSOGO-MINGEMBO Véronique	SEMEDO Véronique
Parent d'élèves	GLOMBARD Stéphanie	SANTOS Lydia
Elève	PEREIRA Sofia	CEBALLOS Feryel
Elève	HACHEMI Mélina	SCHMITT Nessma

Ce CVC peut se voir compléter ponctuellement par toute personne dont la consultation serait jugée utile.

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter la composition du conseil de la vie collégienne de l'année 2024-2025.

▪ **Le conseil pédagogique :**

Qualité	Nom Prénom
Principal	FOURMY REUX Philippe
Principale adjointe	DEVULDER Delphine
Secrétaire général	DUJARDIN-RIQUIER Damien
CPE	CLUZEAU Elodie
DOCUMENTATION	Mme DUFAY
FRANCAIS	Mme DA COSTA et Mme SUARD
MATHEMATIQUES	M. ANTONIAK
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	M. FRANCK
ANGLAIS	Mme HARDY
ALLEMAND	Mme HUGUEL
ESPAGNOL	Mme BLEJEAN/Mme GABRYELCZYK
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	Mme LESI
TECHNOLOGIE	M. MOREAU et M. KWIATKOWSKI
SCIENCES PHYSIQUES	Mme GIROUD-GARAPON
EDUCATION MUSICALE	M SELAN
ARTS PLASTIQUES	Mme MENGUCEK
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	M. LAURENT

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions adopter la composition du conseil pédagogique de l'année 2025-2026.

7- Rapport annuel de fonctionnement du collège par le Chef d'établissement (Pièce jointe)

Le document a été transmis avec la convocation au conseil d'administration. M FOURMY REUX demande s'il y a des prises de parole au sujet de ce rapport.

Le conseil d'administration se prononce par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions prendre acte du rapport annuel de fonctionnement du collège pour 2024-2025.

18h11 : Arrivée de MME CLUZEAU, portant le nombre de membres présents à 17.

8- Bilan de rentrée

Les résultats aux examens

Diplôme National du Brevet (DNB) série générale	Effectif	%
<i>Inscrits</i>	188	
<i>Présents</i>	180	95,7 %
<i>Admis</i>	147	81,7 %
<i>Sans mention</i>	29	16,1 %
<i>Mention AB</i>	38	21,1 %
<i>Mention B</i>	42	23,3 %
<i>Mention TB</i>	27	15,0 %
<i>Mention TB avec félicitations du jury</i>	11	6,1 %

Le taux de réussite 2025 est légèrement supérieur à celui de l'an dernier. Nous sommes toujours en deçà des résultats attendus mais nous nous en rapprochons.

Pour le DNB Pro, un candidat inscrit et refusé. Il a obtenu le CFG.

Les orientations

A l'issue des tours d'affectations de juillet, la situation était la suivante :

- 176 élèves avec une solution (94,1 %)
 - 133 élèves en 2^{nde} GT (71,1 %)
 - 32 élèves en 2^{nde} PRO (17,1 %)
 - 6 élèves en CAP (3,2 %)
 - 5 élèves en apprentissage (2,6%)
- 11 élèves sans solution (5,9 %)
 - 4 élèves absentéistes n'ayant pas participé aux opérations d'affectation (2,1 %)
 - 4 élèves dont les familles avaient demandé un doublement (2,1 %)
 - 3 élèves sans affectation (1,6 %)

Sur les trois élèves sans affectation, un d'eux a finalement été admis en apprentissage même si la recherche d'un patron n'avait pas encore débuté. Les deux autres élèves ont été intégrés dans les effectifs de 3^{ème} en tant que doublant.

A noter, la demande de deux familles pour que leur enfant double la 3^{ème} malgré une affectation (1 en 2^{nde} PRO et 1 en CAP). Ces demandes ont été mises en attente. Les effectifs très chargés n'ont pas permis de pouvoir leur donner une suite positive.

Les effectifs à la rentrée de septembre étaient :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	Total
Divisions	4 div	4 div	4 div	7 div	19 div
Effectifs	105	100	113	192	510
Elèves par division	26,25	25	28,25	27,43	26,84

Au 1er septembre, tous les postes étaient pourvus.

9- Point intendance

- **DBM pour vote,**

Nous avons reçu un complément de DGFC d'un montant de 5 125 €. La DBM pour vote a pour objet de répartir les fonds ainsi reçus.

Dépenses	Recettes
SRH – Réparations + contrôles obligatoires	3 125 €
ALO – Réparations	250 €
ALO – Réceptions	250 €
AP – Copies	1 500 €

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions valider la charte des sorties et voyages pour 2025-2026.

- **DBM pour information,**

Monsieur FOURMY REUX présente les deux DBM pour information.

- Affectation des subventions pour la piscine (3 048 €) et pour la restauration (5 148,15 € pour le pain et 1 660,05 € pour les ustensiles jetables et petit matériel)
- Affectation de la subvention de 800 € pour l'action culturelle La der des der.

- **Charte des sorties et voyages**

Le document a été transmis avec la convocation aux membres du CA. Monsieur DUJARDIN-RIQUIER rappelle l'intérêt d'avoir une charte des sorties et des voyages et en explique les principales particularités.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions valider la charte des sorties et voyages pour 2025-2026.

- **Voyages 2025-2026**

Trois voyages sont prévus pour l'année scolaire 2025-2026 : voyage à Londres, voyage en Allemagne et séjour au ski.

Monsieur FOURMY REUX présente les budgets de ces trois voyages. Les membres du CA sont invités à se prononcer sur ces propositions.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions le projet de voyage à Londres et son projet de financement.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions le projet de voyage en Allemagne et son projet de financement.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions le projet de voyage au ski et son projet de financement.

10- Condition d'attribution des fonds sociaux

Le projet de règlement de la commission d'attribution des fonds sociaux a été fourni avec la convocation du conseil d'administration. M le Principal en fait une synthèse :

L'aide attribuée par le biais des fonds sociaux reste exceptionnelle et permet de soutenir les familles connaissant des difficultés financières passagères, elle n'est pas renouvelable d'un trimestre à l'autre. Chaque nouvelle demande devra faire l'objet d'un nouveau dossier. La priorité est donnée aux demandes d'aide concernant la demi-pension.

- **La commission des fonds sociaux est composée** du Principal, du Secrétaire Général et de l'Assistante sociale.
- **MODALITES D'ATTRIBUTION**

Chaque famille désirant demander une aide auprès de la commission doit constituer un dossier qui peut être retiré auprès du secrétariat d'intendance ou de l'assistante sociale.

La Moyenne Economique Journalière (MEJ) est déterminée selon le calcul suivant :

MEJ = (ressources mensuelles - charges mensuelles) / nombre de personnes à charge / 30

L'attribution des fonds sociaux est soumise au barème ci-après, cependant la commission se réserve le droit d'attribuer une aide exceptionnelle à toute situation présentée.

Les ratios sont attribués sur le montant qui reste à la charge de la famille sous condition d'avoir effectué les démarches et diligences nécessaires à l'obtention d'un tarif particulier auprès du Département et une demande de bourse auprès de l'établissement.

	MEJ (en €uros)				
	0 à 2,49	2,50 à 4,99	5,00 à 8,99	9,00 à 12,99	13,00 et +
AIDE A LA DEMI-PENSION	100 %	95%	85%	60%	0
VOYAGES	50 %	50 %	40 %	30 %	0
SORTIES	MONTANT DEFINI SELON LE COÛT DE LA SORTIE ET DE LA MEJ				
AUTRES AIDES	MONTANT DE L'AIDE DEFINI SELON LA SITUATION				

- **PERIODICITÉ DE LA COMMISSION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS**

La commission se réunira une fois par trimestre, cependant, en cas d'urgence, le chef d'établissement peut attribuer une aide sans réunir la commission et donner l'information ensuite. Une attestation d'attribution est alors rédigée.

Les dossiers sont instruits par l'Assistante sociale et présentés de manière anonyme lors de la commission.

Informations aux familles : un courrier est envoyé aux familles pour leur notifier le montant de l'aide accordée par la commission.

La confidentialité des travaux de la commission est exigée.

• SUIVI DE L'UTILISATION DES FONDS

Un bilan annuel de l'utilisation des fonds sera présenté en Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions valider les conditions d'attribution des fonds sociaux par la commission ad hoc.

11- Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public, plus précisément des assistants d'éducation.

4

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
 - la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 - le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
 1. le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
 2. le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
 3. l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 7 Quotité de travail : 5,5 Mission confiée : surveillance des élèves
Rémunération : 1 457€ Origine du financement : Etat

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions autoriser le Chef d'établissement à recruter des personnels de droit public.

12- Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des contrats et marchés.

M le Principal demande au conseil d'administration de lui permettre de passer des marchés dans les limites des crédits ouverts au budget et des limites fixées par le code des marchés publics pour les procédures adaptées (supérieur ou égal à 216 000 € HT pour les fournitures et services et supérieur ou égal à 216 000 € HT et inférieur à 5 538 000 € HT pour les travaux). Une liste des marchés et contrats signés sera fournie à chaque réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions autoriser le chef d'établissement à passer des marchés selon les conditions énoncées.

13- Autorisation d'ester en justice

Il est parfois nécessaire de saisir la justice en portant plainte. Il est demandé l'autorisation au CA d'autoriser le chef d'établissement à ester en justice si le besoin s'en faisait sentir.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions autoriser le chef d'établissement à ester en justice.

14- Convention avec le club de tennis de Saint Mard

M le Principal explique que depuis plusieurs années, le club de tennis de Saint Mard propose d'accueillir gratuitement des élèves du collège Georges Brassens. Il est demandé aux membres du CA d'autoriser M le Principal à signer cette convention.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstentions autoriser M le Principal à signer la convention avec le club de tennis de Saint-Mard.

15- Questions diverses

❖ Questions des représentants des parents d'élèves

- Incohérence concernant les horaires d'ouverture et de fermeture de la grille à la reprise des cours de la pause méridienne : Plusieurs parents ont signalé que leurs enfants se sont retrouvés devant une grille fermée à 13h43 alors qu'ils étaient revenus légèrement en avance. Cela met les enfants dans l'embarras, car la grille ne serait pas ouverte aux mêmes horaires. Serait-il possible de faire un rappel de cet horaire sur l'ENT et surtout qu'il soit respecté par le personnel encadrant afin d'éviter que les élèves ne soient en retard.
 - ⇒ Le respect des horaires officiels du collège engage tout le monde effectivement. Le service de vie scolaire assure les ouvertures et fermetures des grilles. Il faut s'assurer effectivement que les grilles ne soient pas fermées trop tôt. Une demande de sonorisation de la cour extérieure a été faite auprès du Département pour que la sonnerie soit audible de l'extérieur et donc des grilles (demande sans réponse pour l'heure).
- Transports scolaires : Le collège a-t-il été informé d'un éventuel changement concernant les bus de Dammartin ? Si non, quelles actions peuvent être envisagées ? Serait-il possible d'avoir un bus toutes les heures, notamment quand les enfants terminent à 11h30 ou 15h, pour éviter qu'ils n'aient aucun bus à disposition ?
 - ⇒ M le Principal indique n'avoir reçu aucune information concernant les horaires de bus pour les élèves de Dammartin en Goële. Les discussions eues avec le transporteur l'ont renvoyé vers l'autorité organisatrice des transports, à savoir Ile de France Mobilités. Les parents sont donc invités à faire connaître leurs souhaits directement auprès de cette collectivité qui a repris la gestion en direct de toutes les lignes depuis peu.
- Stages des élèves de 3e : Que peuvent faire les élèves qui n'auraient pas trouvé de stage ? Y a-t-il une aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation ? Sinon, en cas d'absence de stage, une autre solution est-elle prévue pour qu'ils ne restent pas sans activité ?
 - ⇒ A ce jour, un tiers des élèves ont rendu leur convention. Il reste encore du temps pour en trouver un. Les élèves qui n'auront pas eu de stage seront accueillis au collège et auront cours durant cette semaine. L'emploi du temps et le contenu sera fonction du nombre d'élèves sans stage. Il s'agira de renforcement des notions déjà vues.
- Cantine : Plusieurs enfants se plaignent de la qualité des repas servis au self. Quelles améliorations pourraient être envisagées à ce niveau ?

- ⇒ M FOURMY REUX explique que sans plus de précisions, il est difficile d'envisager des actions correctives. En accord avec M DUJARDIN RIQUIER, Secrétaire général, un registre sera mis à disposition des usagers afin de recueillir les critiques. Cela permettra de mieux comprendre les demandes. La mise en place d'une commission repas pourrait en principe permettre de répondre à certaines de ces critiques, mais au regard du cadre très constraint imposé par le Département, cela semble illusoire de réunir des personnes sans avoir une réelle marge de manœuvre.
- Voyages et sorties scolaires : Y a-t-il des voyages scolaires ou des sorties culturelles (théâtre, cinéma, musée, etc.) prévus cette année ?
 - ⇒ M le Principal rappelle les trois voyages présentés lors de ce conseil d'administration. L'établissement est inscrit au dispositif « collège au cinéma » et des sorties culturelles sont prévues. Les moyens du Pass Culture ont été fortement réduits pour cette fin d'année. Des choix seront opérés en fonction des capacités budgétaires du collège si le budget ADAGE ne peut pas couvrir toutes les demandes. Pour cette fin d'année, il y a peu d'inquiétude, mais le sujet sera étudié quand l'enveloppe 2026 sera connue.
- Calendrier des Conseils d'Administration et de classe : Serait-il possible de connaître les dates au moins 15 jours à l'avance, afin que nous puissions nous réunir et nous organiser en amont ?
 - ⇒ Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit un envoi des convocations une semaine à l'avance. Toutefois, les prochains CA ont été prépositionnés :
 - ✓ Jeudi 27 novembre : CA pour le vote du budget 2026
 - ✓ Selon les besoins un CA pourrait être convoqué en février (date non prévue)
 - ✓ Jeudi 9 avril : CA pour le vote du compte financier 2025
 - ✓ Jeudi 18 juin : CA de fin d'année
 - ⇒ S'agissant des conseils de classe, voici les périodes prévues :
 - ✓ Trimestre 1 – Arrêt des notes le 30/11 – Conseils de classe du 01/12 au 12/12 – Remise des bulletins le jeudi 18 décembre.
 - ✓ Trimestre 2 – Arrêt des notes le 15/03 – Conseils de classe du 16/03 au 27/03 – Remise des bulletins le mardi 31 mars.
 - ✓ Trimestre 3 – Arrêt des notes le 31/05 pour les élèves de 3^{ème} et le 21/06 pour les autres niveaux – Conseils de classe de 3^{ème} les 1^{er} et 2 juin et du 22/06 au 30/6 pour les autres niveaux – Pas de remise de bulletins.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h00.

Dorothée HOAREAU
Secrétaire de séance

Philippe FOURMY REUX,
Principal